

Commune: N° cadastre: N° bâtiment:
 Objet: EGID:

Pas d'exigence concernant le chauffage de spa ou de piscine

Bassin non chauffé

Exigences de base pour spas et piscines chauffées

- Le bassin est équipé d'une couverture contre les déperditions thermiques
- En cas de système de renouvellement d'eau, celui-ci est équipé d'un récupérateur de chaleur

Exigences pour spas (bassin < 8 m³)

Chauffage sans recours à un chauffage électrique direct ou à une énergie fossile

- Agent énergétique
- énergie solaire thermique
 - bois
 - rejets de chaleur provenant de
 - pompe à chaleur électrique
 - autres

Exigences pour piscines extérieures chauffées (bassin ≥ 8 m³)

Chauffage exclusivement par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur

- Agent énergétique
- énergie solaire thermique
 - bois
 - rejets de chaleur provenant de
 - autres

Uniquement pour surface de plan d'eau ≥ 200 m² pompe à chaleur + couverture thermique oui non motifs :

Exigences pour piscines chauffées en halles fermées

Chauffage ≥ 50% par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur

- Agent énergétique
- énergie solaire thermique (%)
 - bois (%)
 - pompe à chaleur %)
 - rejets de chaleur provenant de (%)
 - autres (%)

La halle est équipée d'une installation de ventilation (nouvelle ou transformée):

oui (avec récupération de chaleur) → Justificatif EN-105 non

La halle est équipée d'une installation de rafraîchissement (nouvelle ou transformée):

oui → Justificatif EN-NE110 non

Annexes/Remarques

- Documentations techniques des installations
- Schéma de principe (pour les piscines intérieures chauffées)

Remarques

Signatures

Nom et adresse, ou
tampon de l'entreprise

Responsable, tél.:

Lieu, date, signature:

Justificatif établi par:

Le maître de l'ouvrage:
